

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE CONCERNANT LE SITE DE LA CARRIÈRE BAU-VAL INC. DE SAINTE-SOPHIE

Sainte-Sophie, le 17 mars 2021. —La Municipalité de Sainte-Sophie se réjouit du jugement de la Cour supérieure du Québec à l'endroit de BAU-VAL INC. et Les Carrières BAU-Val INC., de Sainte-Sophie, rendu par l'honorable juge Élise Poisson, le 26 février 2021.

La Municipalité de Sainte-Sophie, représentée par maître Mélanie St-Onge, s'adressait à la Cour supérieure afin d'obtenir des ordonnances visant à faire cesser l'exploitation de la carrière/sablière Sainte-Sophie au motif que les usages dérogatoires protégés par droits acquis avaient été abandonnés ou interrompus pour une période de plus de cent quatre-vingts (180) jours consécutifs, entraînant la perte des droits acquis à son exploitation.

Au terme d'un procès de quatre (4) jours au palais de justice de Saint-Jérôme et de la délibération du tribunal, l'honorable juge Élise Poisson a rendu, le 26 février dernier, un jugement à l'effet que Bau-Val inc. et Les Carrières Bau-Val inc. ont abandonné ou interrompu de manière définitive l'exploitation de la carrière et la sablière et déclare que les activités effectuées sur l'immeuble sont dérogatoires à la réglementation municipale.

En conséquence, l'honorable juge Élise Poisson ordonne à Bau-Val inc. et Les carrières Bau-Val inc. de cesser immédiatement toute exploitation liée aux activités de carrière et de sablière, et sans limiter la portée de ce qui précède, plus spécifiquement limiter toute activité de forage, dynamitage, concassage, extraction de pierres, de chargement et transport de pierres, d'agrégats et de sables sur l'immeuble. De plus, Bau-Val inc et Les Carrières Bau-Val inc. devront déposer un plan de réaménagement des lieux dans un délai de soixante (60) jours.

« Nous sommes heureux du jugement rendu pour les citoyens du secteur, il s'agit d'un pas dans la bonne direction! » a réagi Louise Gallant, mairesse de la municipalité. »

Source :

Alexandre Larouche, directeur
Service de l'urbanisme
450 438-7784, poste 5206
alarouche@stesophie.ca